



Bulletin d'inscription aux formations
(Utiliser un bulletin par FORMATION et par PARTICIPANT)
À retourner à **eFutura**
12, rue neuve des boulets – 75011 Paris
ou par courrier électronique à formation@efutura.fr

Identification de la personne inscrite

Nom : Prénom :
Fonction : Service :
E-mail :

Entreprise ou organisme

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Tél. : Fax :
N° Siret :
Code APE/NAF :
Responsable de Formation :
E-Mail :
Personne chargée du dossier :
E-Mail :

Identification du séminaire

Titre :

Date :

Facturation (si différente) (à remplir impérativement au moment de l'inscription)

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Nom du correspondant :
N° de dossier auprès de l'organisme à facturer :
Tél. :

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 juillet 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vous pourrez accéder aux données vous concernant et procéder aux vérifications nécessaires.

En validant ce bulletin d'inscription, votre entreprise s'engage à payer le montant total de la formation quel que soit le niveau d'intervention d'un éventuel OPCA.

Condition d'inscription :

Les frais de participation sont de 995 Euros H.T. (soit 1 194 Euros T.T.C.) par personne. Ils comprennent : la formation de la journée, le dossier individuel remis à chaque participant, les pauses et déjeuners.

Les adhérents eFutura bénéficient d'une remise de 20 %. Le coût de la formation pour un membre s'établit ainsi à 796 Euros H.T. (soit 835,80 Euros T.T.C.) par personne.

A réception de votre inscription, une facture qui tient lieu de convention simplifiée vous sera adressée. Nous contacter si vous souhaitez établir une convention de formation.

Le règlement d'inscription doit être effectué avant la formation, en ligne par Carte Bancaire ou par virement (IBAN : FR57 3000 2006 8700 0000 6145 E47 - Code B.I.C : CRLYFRPP).

Possibilité d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription pourra être effectué sous déduction d'une retenue de 80 Euros H.T. (soit 96 Euros T.T.C.) pour frais de dossier.

Après cette date, les frais de participation seront dus en totalité, mais les participants peuvent se faire remplacer.

Toute annulation doit se faire par écrit et un accusé de réception vous sera adressé par retour.

N° d'agrément pour la formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 94 09134 94 auprès du préfet de région Ile-de-France

Lu et approuvé.
Date, Cachet, Signature